



L'UNSA-CCI VOUS ACCOMPAGNE
AU QUOTIDIEN

UNSA-CCI.COM

L'UNSA-CCI apporte aux adhérents

-  • Une information sur les négociations en cours via les délégués syndicaux, le site internet et les réseaux sociaux.
-  • Un conseil permanent sur l'interprétation et l'application du Droit du travail spécifiques aux CCI (R)
-  • Une analyse juridique individuelle ou collective pour accompagner les actions contentieuses avec des avocats spécialistes.
-  • Des formations syndicales dans la limite de 12 jours par an
-  • Une adhésion confidentielle. Seuls les délégués syndicaux ont la liste des adhérents de leur Région.
-  • Un conseil permanent sur l'interprétation et l'application des législations spécifiques aux CCI.

Pour adhérer, c'est simple !

Il suffit de verser une cotisation annuelle.

La moins élevée de toutes les organisations syndicales des CCI !.

Elle ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de **66 %**.

Cotisation annuelle de janvier à décembre 2026

- Cadre : 144 € (**48,96 €** après déduction impôt sur le revenu)
- Agent de Maîtrise : 99 € (**33,66 €** après déduction impôt sur le revenu)
- Employé : 84 € (**28,56 €** après déduction impôt sur le revenu)

½ tarif pour les retraité-e-s – chômeurs - contrats précaires

Consultez notre site : WWW.UNSA-CCI.com

Moyens d'adhésion sur le site : (ctrl +clic pour suivre le lien)

Rubrique Documents utiles : [Bulletin adhésion](#) Onglet : [Adhérez maintenant](#) (choisir votre niveau de cotisation)

Être syndiqué est un droit constitutionnel
L'UNSA-CCI est un contre-pouvoir nécessaire dans les CCI.